

AVIS AU PUBLIC – RÈGLEMENT-TAXE

Concerne : Cimetières communaux

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 15 décembre 2025 concernant l'adaptation du règlement-taxe relatif aux cimetières communaux (point 1 de l'ordre du jour) a été approuvée par arrêté Grand-Ducal du 18 février 2026 transmis par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures sous la référence FC05-2026-A001 et approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 27 février 2026 sous la référence FC05-2025-A595.

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 2 mars 2026

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,


le Secrétaire *udj*
le Bourgmestre